



SPECTACLE VIVANT

C'EST NOUS QUI TRAVAILLONS, C'EST NOUS QUI DÉCIDONS !

AUTOGESTION, MUTUALISME, ACTION DIRECTE, RÉVOLUTION : ON VOTE CNT-SOLIDARITÉ OUVRIÈRE !



Depuis 2020, le **STUCS (Syndicat des Travailleur·euses Uni·es de la Culture et du Spectacle de la CNT-SO)** s'organise dans tous les secteurs de la culture et du spectacle et particulièrement dans les plus précaires, désertés par les syndicats traditionnels.

Le STUCS n'est pas corpo, il défend tout les employé·es de l'industrie culturelle qu'ils·elles travaillent dans le cinéma, la musique, le théâtre, le cirque, l'évènementiel, les musées, les galeries, le sport.

Le STUCS n'aime pas les guerres de clochers, il est une structure nationale, il a des adhérent·es un peu partout et a plein de syndicats frères dans les autres pays

Le STUCS est autonome et indépendant de l'Etat et des partis politiques. Il ne fonctionne qu'avec les cotisations de ses adhérent·es et fait partie de la confédération CNT-SO.

Le STUCS défend tout le monde et n'aime pas du tout les fachos.

Le STUCS n'est pas bureaucrate mais il est très vite procédurier, il se dépêche d'attaquer, il est déter et ne lâche pas facilement.

Le STUCS est mutualiste, il s'entraide avec celles·ceux qui galèrent, et gère sa propre caisse.

Le STUCS est dans un réseau de juristes qui connaissent bien les conventions collectives et le Code du travail.

Le STUCS est révolutionnaire, aime la culture et l'éducation populaire et émancipatrice.

ENSEMBLE, AVEC LA CNT-SOLIDARITÉ OUVRIÈRE REVENDIQUONS :

- la hausse générale de 20% de tous les salaires, l'indexation des salaires sur l'inflation
- l'assouplissement de l'accès au régime intermittent du spectacle pour les primo-entrant·es
- l'accès sans conditions à la formation professionnelle
- l'amélioration des droits sociaux : assurance chômage, protection sociale (congrés maternité et maladie)...
- un anti-sexisme, anti-racisme, et anti-LGBTQIA+ phobie
- le regroupement des conventions collectives qui régissent le secteur
- la hausse générale des salaires
- le respect des conventions collectives, des classifications et des grilles salariales
- la fourniture des EPI par les employeurs
- le paiement systématique de toutes les heures
- le paiement systématique des défraiements lors des déplacements
- des horaires aménagés pendant les canicules
- la régularisation de tous·tes les travailleur·euses sans-papiers
- l'harmonisation des ouvertures de droits et avantages dans les différents "comité d'entreprise" d'intermittent·es

SE SYNDIQUER / NOUS CONTACTER / INFOS ET ANALYSES :